L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 7 SEPTEMBRE.

ADRESSE
DU
Comité Central d'Etat
AU
PARTI DÉMOCRATE DE LA LOUISIANE

Aux électeurs démocrates et conservateurs de la Louisiane :

La vie de la Convention qui doit se tenir à la Nouvelle-Orléans le second lundi de septembre prochain, et des grands intérêts engagés dans l'élection de novembre, le Comité Central Démocratique d'Etat croit de son devoir d'exposer au peuple la condition politique de l'Etat, et de faire un énergique appel à tous les vrais conservateurs pour qu'ils aident à délivrer l'Etat des mains des hommes corrompus qui l'ont gouverné depuis 1867.

Le moment est favorable, l'avenir est plein de promesses. Nous n'avons qu'à nous unir, à nous organiser et à marcher à la victoire. D'autre Etats nous ont donné l'exemple. Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest, les folies et les crimes du parti radical ont non seulement éveillé chez les populations le sentiment du danger, mais elles ont animé d'un esprit de vengeance vindicative envers ceux qui ont fait mûrir et marchandise de leur loyauté et trahi leur mandat. La malhonnêteté et l'incapacité ont contrôlé et pervertis les affaires nationales au point que ces expressions sont devenues synonymes de parti républicain. L'Oregon a répondu au Connecticut et New-York adéclaré par une victoire de plus de 30,000 voix de majorité, ainsi que que le radicalisme doit être mis qui l'est renversé.

Bien que notre intention ne soit pas de s'occuper ni aux sujets de politique nationale, il peut être utile de noter les conditions indubitables de mécontentement manifestes dans chaque section contre la centralisation fédérale actuelle. Pour le peuple des Etats-Unis, centralisation est synonime de despotisme, et les pas rapides faits dans cette direction par le Congrès sont, à juste titre, alarmé le pays tout entier. Sans aucun respect pour les droits des Etats, des Etats ont été subjugués, la représentation au Congrès a été refusée à des majorités écrasantes à être dédaigneuse et, comme pour mettre le comble à tous ces actes d'hostilité et d'injustice, le Congrès a porté ses mains souillées jusque sur la Cour Suprême. Sous la domination du parti radical, la vénalité et la corruption sont devenues respectables, et le pillage systématique du trésor national a conféré une profession honorable; les fonctionnaires ont été accrus terriblement dans le but d'un odieux système d'espionage exercé sur la perception; des monopoles ont été créés pour opprimer le travail et, sous le fallacieux prétexte de dégrever, les emplois du gouvernement ont été accordés au plus offrant, ou distribués conformément à un système de népotisme.

C'est d'autres semblables faits ont conduit quelques uns des républicains des Etats à comprendre les dangers menaçant de leur englouties, pourra-t-on que le peuple de la Louisiane est sensible aux abus qui ont régi dans ce gouvernement d'Etat pendant les trois dernières années du pouvoir radical, abus qui, ensemble, menacent de ruiner le crédit et le capital de l'Etat et de semer dans cette chère contrée.

Nous n'avons pas oublié notre dernière défaite ne fut une honte pour la raison et la liberté civile. Elle a fondé des hordes les vermines qui sont l'appanage des gens honnêtes et elle a fait un stigmate chaque crime qu'elle aurait dû flétrir. L'ignorance, l'effronterie et le vice ont les qualités requises pour occuper sur les bancs radicaux des assemblées, et quand le trésor était vide et le pillé, les sectes législatives ne pouvaient plus offrir pour des élections aux membres faisant simplement partie de la tribune à laquelle ils devaient leur office officielle.

Cette adresse ne s'adresse pas à votre comité d'enfer dans les rangs des actes infâmes possédant la législature radicale avec l'approbation de l'Executif. La dette publique, sous le régime radical, est montée de douze à dix millions de dollars; les taxes se levées, jusqu'à 5 1/2 pour cent, et, lorsque aux limites de la constitution, on a accordé à des individus et à des associations des privilèges extraordinaires, exclusifs en contradiction avec le droit du travail et du capital; dénormes sommes ont été accordées aux dépens du trésor public à des partisans purs et simples, aux trivaux ou inutiles, et des sinécures oppressifs ont été créés et des places à des vagabonds du parti ont amoindri vie en exténuant de plus en plus les industries honnêtes. Il est pénible de parler au pouvoir, mais il passe les lois d'enregistrement et de milice, lois qui ôtaient la nomination de l'Exécutif, et qui, de fait, les mesures les plus odieuses et les plus oppressives jamais souillé les pages sacrées d'un Parlement. Dans sa folie et sa perversité, ces lois pour mettre en vigueur ne pouvaient non seulement du dit, mais des hommes, mais des hommes qui sont purs et justes. Dans le passé des lois pour renforcer le crime, autrefois splendide, d'un public, et sans autre motif, sinon, que de dégrader les blancs et de créer un abîme entre eux et les noirs. Ces lois ont été abrogées sous prétexte de régler les nominations. L'éducation et les amnisties du peuple, qui rétablissent pour lui les droits à la miséricorde, la population de 1868, de 1869 et de 1870 conduisent à ce résumé en ignorance, vénalité, mépris et oppression!

Ne dites pas que ces critiques sont le jugement des ennemis du parti, nous nous proposons de citer des autorités du parti de toutes nos sections, avec des termes choisis dans les propres champions et partisans du parti d'esprit plus brillant et le plus ardent parti dans l'Etat que M. Durant, et comme il est plus des amis politiques, sont tenus de ce que plus concluant en faveur de ce que nous avons dit. Cette date du 22 juin 1870, et M. J. S. Sonde, en parlant des ses amis dans cet Etat, il dit:

"Qu'il y ait séparation absolue des malhonnêtes et incapables de ces dernières années!"

Un langage énergique, cependant surpassé en sévérité par une publication qui vient d'être lancée du comité central d'Etat républicain. Cette adresse dit:

"Il est d'autres semblables d'un *le parti de la plus malhonnêtes et les plus corrompus qui aient jamais régné dans aucun des Etats de l'Union*, vous êtes maintenant *sous l'Etat* les mains d'hommes politiques qui *l'ont amené à la banqueroute.*"

Ce langage autre verrait en apparence les hommes principaux du parti, et cependant, au moment où existent l'infamie de leur gouvernement, ils continuent à tromper le peuple, sous prétexte qu'ils ont agi dans l'intérêt des noirs. Si le salut du parti dépend de cette ruse, il partagera inévitable sort des villes et des pleures, et pourra sera chassé en novembre prochain. Ce verdict n'est pas seulement le vœu de tous les hommes honnêtes par M. Durant lui-même, qui, comprenant le vaut mieux pour le parti d'être battu que de sauver la direction "d'aventuriers politiques" tels que ceux qui affilent maintenant notre Etat bien aimé. Ce sont ces pernicieuses des actes radical dans tout l'Etat ont été sentis par toutes les classes, et les cœurs, naïfs et étrangers à la Nouvelle-Orléans, ont été le plus prendre le serment où doit la réhabilitation ou pas de votre, ne siégeront pas dans ce corps. Nous ne devons pas nous arrêter à discuter la sagesse ou la validité des actes du Congrès; l'expérience nous apprend qu'il faut élire des hommes qui ne sont pas frappés par la loi. De qu'il fait à la Louisiane c'est la représentation.

Si des hommes capables et honnêtes occupent les places de confiance, et nous avons des législateurs expérimentés et fidèles, il n'existe pas d'obstacles au bonheur et à la prospérité du peuple. Notre sol est d'une incomparable fertilité et nous possédons de grands avantages naturels. Soyons fidèles à notre mission, et les bienfaits matériels dont nous jouirons seront aussi grands que nos pertes ont été déplorables.

La base de la représentation, suivant la revue et fixée le comité, est d'un délégué pour chaque trois cents et un pour chaque fraction au-dessus de cent-cinquante votes donnés à la première élection générale. Chaque paroisse a droit à au moins un représentant. La règle s'applique à chaque nouvelle paroisse.

Les journaux qui favorisent le but que se propose cette adresse sont priés de reproduire ce qui précède.

J. H. HATCH,
Président du Comité central démocrate de l'Etat.

THOMAS SIZER, secrétaire.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et magnifiques bâtiments de cette ligne faveris partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière de l'Est:

FRESNE, capt Duchesne, Samedi, 3 sept.
LAFAYETTE, capt. Rousseau, Samedi 17 sept.
VILLE DE PARIS, capt Surmont, Samedi 1er oct.
SAINT LAURENT, capt Lemoal, Samedi 15 oct.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140. Seconde cabine, $75.
POUR PARIS:
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord.
Première cabine, $145. | Seconde cabine $75.

Les bagages seront marqués pour Paris. Rafraîchissements gratuits.

Pour les prix de passage, s'adresser au Havre, à Southampton et à La Havane.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Service des steamers entre BREME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Havre, à Southampton et à La Havane.

Les beaux steamers à hélice de LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD partiront régulièrement leur service régulier en septembre prochain:

Ils toucheront, en allant en Europe, à La Havane et à Southampton et en revenant à La Havane et à Southampton pour recevoir et débarquer les passagers.

Les jours de départ seront désignés plus tard.

PRIX DU PASSAGE:
De Brême ou du Havre à La Havane ou à la Nlle-Orléans.
Premières cabines ..... $150 en or.
Entrepont ..... 40 " "
Deux Nlle-Orléans ou de La Havane à Southampton ou Havre ou à Brême.
Premières cabines ..... $50 en or.
Entrepont ..... 30 " "

Les billets de passage de Brême ou du Havre à La Havane ou à la Nlle-Orléans seront délivrés par le soussigné.

Les nourritures de la Nlle-Orléans New York et Brême seront tous les JEUDIS et SAMEDIS, et de la Nlle-Orléans Baltimore et Brême tous les DEUX MERCREDIS, Pour tous les autres renseignements s'adresser à:

On peut se procurer des billets de passage au bureau soussigné.

Pour plus de détails, s'adresser à
EDW. F. STOCKMEYER, Agent,
23 mai-1an 5 Rue Carondelet.

Pour New-York

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

CRESCENT CITY ..... Capt. Geo. L. Norton
SHERIDAN ..... Capt. —
GENERAL MEADE ..... Capt. A. M. Sampson.
UNITED STATES ..... Capt. John H. Smith.
MISSISSIPPI ..... Capt. W. P. Henry.
MESSENGER MERRIC ..... Capt. —
ROLIN ..... Capt. H. S. Quick
EMILY B. SOUDER, Capt.
Partant de New-York, tous les samedis.

Le steamer
CRESCENT CITY,
Geo. L. Norton, commandant,

Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson le SAMEDI, 10 septembre, à 4 heures P. M.

Ces steamers sont d'excellents accommodements.

Chambres ..... $30 00.
Entrepont ..... 25 00.

Une réduction de 10 pour cent sur le prix de passage est faite aux marchands et à leurs familles.

Les steamers de la ligne New-York et Nlle-Orléans touchent à Pensacola.

Pour fret ou passage, s'adresser à
LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Comparse, No. 140.

Pour New-York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE DE
Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
M. HELENA,
ST. LOUIS.

Le steamer
MARIONI,
F. A. Neville, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse LUNDI, le septembre à 5 heures P. M.

Fret ..... $35.

Cette ligne peut offrir et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Quai du Lac Rue Carondelet, No. 41.

Pour Fort Adams.

BILOXI-Intermédiaire.

Pour Donaldsonville, Bayou Sara, Baton Rouge et Ingleside.

MADAME STEPHENS, Capitaine.

Partira de la Nouvelle-Orléans, Rue Bienville, Quai No. 1, tous les VENDREDIS et MARDIS soit à 5 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
SINNOTT & ADAMS,
Sept 1-1yr 2 rue Carondelet.

Pour Bayou Sara.

Pour Bayou Sara et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur "BARLAIRE," capt Mac N. Ramsey, commandant, partira de la Nouvelle-Orléans pour les MARDIS, à 10 heures du matin et tous les VENDREDIS, à 5 heures de l'après midi. Retour: il partira de Bayou Sara les MERCREDIS et DIMANCHES soir.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
F. RAMOS, Agent,
Au No. 24 de l'entrepôt du Quai Napoléon.

POUR LA COTE ET BAYOU SARA.
(Bi-hebdomadaire)

Le bateau à la ligne
W. S. PIKE,
Capitaine Jas. Pike, commandant,

Partira de son wharf, tous les MARDIS soir, à 5 heures, et tous les VENDREDIS soir, à 5 heures.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
JOHN J. JANNEY,
Encouragons des rues Delta et Commune.

Un bonnie receveur est constamment sur la levee pour recevoir son fret.
11 août-1

La Côte et Baton Rouge.

Le nouveau bateau
ST. JOHN,
W. R. Greathouse, capitaine,
J. A. Comstock, commis,

Laissera la Nouvelle-Orléans pour Baton Rouge tous les MERCREDIS matin, à 10 heures, et tous les SAMEDIS soir, à 5 heures. A son retour à la Nouvelle-Orléans, il partira de Baton Rouge tous les LUNDIS et VENDREDIS. Un commis sera constamment sur la levee pour recevoir son fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
No 11 Conti.

Pour la Côte et Donaldsonville.

Trois voyages réguliers par semaine. LA BELLE, A. Blanc, commis.

Partira de la Nouvelle-Orléans tous les Dimanches, Mercredis et Vendredis, à 10 heures.

J. FENIMORE, Agent,
Coin Nouvelle levee et Canal.

La Côte et le Bayou Lafourche.

Bateau regulier de la Côte et du Bayou Lafourche
LA BELLE,
Jas F. Austin, capitaine, P. A. Chaffe, clerk et N. E. Dupuis, commis.

Part de la Nlle Orléans tous les MARDIS matin à 8 heures, et tous les VENDREDIS soir à 4 heures.

Fret ou passage s'adresser à bord.

Un commis recevra fret constamment sur la levee pour recevoir son fret.
11 août-1

Pour l'Eté.

Ligne de M. et de la N. O. — Steamers de la Malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington. — Le beau bateau
ASPIA,
Capitaine de la malle des Etats-Unis, du marché et à bassin pression, cadre, partira pour les ci-dessus les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 8 heures du matin; les MARDIS, les MERCREDIS, les VENDREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures du matin.

Retour: Il quittera Lewisburg les MARDIS et les VENDREDIS, à 1 heure du matin, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 4 heures du matin et Madisonville les MERCREDIS, les JEUDIS et les DIMANCHES, à 4 heures du matin.

Il ne sera pas nécessaire de faire le transport du coton qui précédera dont l'arrivée du bateau doit partir.

Le service sera régulier, à de nouvelles heures de départ.

L'Aspia ne touchera pas à Old Landing, sur la rivière Tchefuncta.

COHEN M. SORIA,
Aux Nos 16 et 20 de la rue de l'Union.

Excursion le Dimanche.

POUR MANDEVILLE LEWISBURG ET MADISONVILLE.

L'élégant bateau à vapeur, du marchant et à chaise pression, CAMELIA, ayant ses roues en arrière, commencera ses excursions régulières du DIMANCHE, 11 septembre, à 8 heures du matin, partir de il courant. Il quittera son wharf de l'ex-Ursulines, à 8 heures du matin et revera de retour dans la même soirée, à 5 heures du soir. Le bateau Camelia, aménagé de 2 cabines chacun de sept places, et pour revenir à 8 heures.

Prix de la traversée, aller et retour, une piastre et vingt-cinq cents.

Il y aura de plus de chaque côté, 2 cabines.

COHEN M. SORIA,
16 et 20, Rue de l'Union.

POUR L'ETE.

Ligne de steamers de la malle N. O.

Pour la *Baie St-Louis, Pass Christian et Mississippi City.*

Le beau steamer CAMELIA, du marché et à chaise pression, capitaine M. Gaudin, commandant, G. Wurzer, commis, partira de la Nouvelle-Orléans pour les MARDIS, à 10 heures du matin et tous les VENDREDIS, à 5 heures de l'après midi. Retour: il partira de Bayen Sara les MERCREDIS et DIMANCHES soir.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. A. ADAMS, Agent,
Au No. 24 de l'entrepôt du Quai Napoléon.

POUR LA COTE ET BAYOU SARA.
(Bi-hebdomadaire)

Le bateau à la ligne
W. S. PIKE,
Capitaine Jas. Pike, commandant,

Partira de son wharf, tous les MARDIS soir, à 5 heures, et tous les VENDREDIS soir, à 5 heures.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
JOHN J. JANNEY,
Encouragons des rues Delta et Commune.

Un commis recevra fret constamment sur la levee pour recevoir son fret.
11 août-1

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

VOILA deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique que lui a fait le public nous satisfait complètement. Les certificats de guérisons obtenues par cette liqueur sont très nombreux, et nous sommes très heureux de n'avoir épargné ni notre temps ni notre argent, pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien déterminées, il maintient d'abord le

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Boire sans soif et souvent fut devenu une habitude en Amérique, et il fait toujours tenir compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, disent-ils, tue à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou frelatées sont assez sûrs d'abréger leur vie que l'homme qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la barre. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et se pavaient, pas un jour, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors qu'ils sont riches, ils tombent malades, leurs affaires ont brûlé, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte, souvent jusque au moment où ils auraient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Ici, on le condamnant au cimetière, les amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent: C'était un honnête homme, laborieux, riche; mais il s'est tué en buvant—

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons: Cessez de boire des liqueurs fortes; buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, fait cesser les digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop fouettes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous devez sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et sous sommes tellement sûrs que vous vous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer insensiblement par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles.

et les médecins qui commencent à en connaître les bons effets le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indigestion, qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se met à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion, on a la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, on est tourmenté par des gazies enfants pleurent parce qu'ils souffrent du ventre, en quelque chose trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre ou de donner un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amène la guérison; c'est que le Newfoundland Bitter est un stomachique de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les crampes d'estomac et faisant faire les douleurs qui accompagnent la digestion, chez beaucoup de personnes, chez les dames en particulier. Cette propriété efficace du Newfoundland Bitter est due au suc de plantes choisies et reconnues par les médecins comme stomachiques et aperitives, aussi les dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont la santé altérée, le sang vicié, le teint en retirent le plus grand avantage. La force renait, le sang devient riche, l'embonpoint revient, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui tous les mois éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le bas ventre, seront immédiatement soulagées, si elles prennent du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes et les

Fièvres sont endémiques

et on les effuvres des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, et souvent d'une nourriture composée de viandes salées, par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes et la

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter son activité toniques, excitants et fortifiants est vraiment remarquable; aussi la vogue de notre Bitter dans ces campagnes est-elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa connaître efficacité.

C'est le Bitter du Sud,

c'est à dire des pays chauds, où le sang s'épaissit vite, et où l'appétit disparait rapidement. Les sueurs profuses, l'action d'un soleil brulant et l'intimeure morbide du sol détériorent l'organisme, et pour lutter contre ces causes réunies de maladies, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter; car nous ne saurions trop le répéter, son action comme stomachique et aperitif est puissante, et comme tonique bienfaisant. Or, toutes les maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ces pays-là les plus nombreuses.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans,

ET
MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile,

nos agents, le vendent par charettes au commerce. On le trouve dans toutes les groceries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses renfermant une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON,
49 & 51, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.
1er avril-1an

Compagnie d'Assuran ce Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun de la Nouvelle Orléans, No 61, Rue de Camp.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1870.

QUATRIEME ETAT ANNUEL

CONFORMEMENT aux classes de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1869:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1869, savoir:

Sur les risques d'incendie	$125,560 46
Sur les risques de navigation	69,028 12
Sur les risques des rivières	101,183 64
	$296,814 22
A ajouter — Risques non déterminés pour 1869	50,294 00
	$346,808 22
A déduire — Risques non déterminés pour 1869	$ 51,511 00
Primes remises	1,622 72
	$53,133 72
Gains nets sur les primes de 1869	$293,674 50
Pertes payées durant la même période	
Sur les risques d'incendie	$99621 92
Sur les risques de navigation	17,622 37
Sur les risques des rivières	34,204 90
	$151,449 14
Moins le compte d'escompte	28,540 53
	$122,908 61
Profit net	$113,619 33

La Compagnie possède l'actif suivant:

ESTIMÉ A SA VALEUR LA PLUS RAIRLE DE LA PLACE, A CE JOUR, SAVOIR:

600 Bons consolidés de la ville et bons de ville payables de 1871	$600,000 00
12 bons de l'Etat	12,000 00
2 Bons de la Grande Loge de la Louisiane	2,000 00
4 Bons des Odd Fellows' Hall Association	4,000 00
2 Bons du New Orleans Turnverein Association	1,000 00
350 Actions Union Bank of Louisiana	17,500 00
45 " Mechanics' & Traders' Bank	2,400 00
50 " Louisiana Bank	5,000 00
213 " Canal and Banking Company	8,720 00
100 " New Orleans Gas Light Co.	10,000 00
4 " Merchants' Bank	400 00
204 " Citizens' Bank	20,400 00
50 " Crescent City Bank	1,000 00
Prêts sur garanties	15,000 00
Prêts sur hypothèques	18,000 00
Billets à nouvelles	6,000 00
Scrip d'autres compagnies d'assurances	1,000 00
Valeurs hors de cours	1,000 00
Dépens d'Etat et de ville non collectés	20,000 00
Primes en voie de collection	30,000 00
Argent comptant	94,094 34
	$374,214 34

L'état ci-dessus est une copie juste, véritable et correcte tirée du livre de la Compagnie.

THOMAS SIZER, President.
THOS. ANDERSON, Secretaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assurement et signé publiquement, ce dix-neuvième jour de janvier 1870.

A. SHELLEY,
Juge de Paix du Sixième District de Paix, pour la paroisse d'Orléans.

Le Board des Directeurs a résolu de payer sur les PROFITS GAGNÉS DANS LE DÉCENNIE, 1869, TRENTE POUR CENT DE PROFITS, SOUS LA FORME DE DIVIDENDE ANNUEL, payable aux titulaires de polices, ou leurs représentants légaux, ou leurs ayants droit, sur demande faite à partir du dimanche lundi de janvier prochain, et ce, jusqu'à ce que ledit dividende ait été payé.

Il a été résolu que le dividende ci-dessus sera payable en argent comptant, ou en certificats d'emprunt, au choix des ayants droit.

Le Board des Directeurs a résolu de payer sur les PROFITS GAGNÉS DANS LE DÉCENNIE, 1869, TRENTE POUR CENT DE PROFITS, SOUS LA FORME DE DIVIDENDE ANNUEL, payable aux titulaires de polices, ou leurs représentants légaux, ou leurs ayants droit, sur demande faite à partir du dimanche lundi de janvier prochain.

Il a été résolu que ledit dividende ait été payé.

Il a été résolu que ledit dividende ait été payé.

Il a été résolu que ledit dividende ait été payé